

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 428

présenté par

Mme Avia, Mme Dubost, Mme Abadie, M. Mendes, Mme Lazaar, Mme Zannier,
Mme Mauborgne, Mme Romeiro Dias, Mme Peyron, M. Rudigoz et Mme Oppelt

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, après le mot :

« ligne, »

insérer les mots :

« la fourniture ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser le dispositif voté en commission des lois, afin de s'assurer que le délit vise tout autant la promotion de faux "passes sanitaires" que leur fourniture.